

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 13 Vœu relatif à la circulation, au stationnement et à la desserte des bois de Boulogne et de Vincennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, M^{me} Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M^{mes} Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michèle ASSOULINE, MM. Pierre AURIACOMBE, Grégoire CHERTOK, M^{me} Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ et les élus du Groupe UMP relatif à la création d'une ligne de navettes électriques pour la desserte du bois de Boulogne ;

Considérant le vœu présenté par M^{me} Valérie MONTANDON et les élus du Groupe UMP relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement au sein et aux abords du bois de Vincennes ;

Considérant les objectifs des chartes du bois de Vincennes et du bois de Boulogne signées par le Maire de Paris et l'ensemble des collectivités riveraines des deux bois, visant notamment à conférer aux deux bois une vocation d'espaces naturels, conviviaux et accessibles, et à réduire fortement la circulation automobiles qui les morcelle et dégrade la biodiversité et la tranquillité des promeneurs ;

Considérant la nécessité d'assurer une desserte en transports en commun des deux bois adaptée à la fois aux usages réguliers et saisonniers des installations et activités qu'ils accueillent ;

Considérant les besoins de desserte liés à l'ouverture de nouveaux équipements tels que le zoo de Vincennes ou la fondation Louis Vuitton ;

Considérant la nécessité que la desserte en transports en commun des deux bois soit exemplaire sur le plan environnemental, notamment en matière de limitations du bruit et de pollution de l'air ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Un plan d'actions pour l'amélioration de la desserte des bois parisiens soit mis en œuvre. Dans ce but, seront réalisés :

- un bilan global de la circulation et du stationnement dans les bois qui permettra d'établir des mesures ambitieuses de limitation de l'emprise automobile : piétonisation de certaines voies, diminution des vitesses de circulation, régulation du stationnement, extension de Paris Respire,

- en lien avec le STIF, une étude prévoyant :

- L'adaptation des itinéraires, points d'arrêts et horaires des lignes RATP existantes dans les bois de Boulogne et de Vincennes,
- Le prolongement de lignes de bus qui s'arrêtent actuellement aux portes des bois, notamment le prolongement de la ligne 87 dans le bois de Vincennes,
- La création, avec la contribution des établissements qui pourraient en bénéficier, de nouvelles lignes de navettes électriques desservant les bois de Boulogne et de Vincennes adaptées aux fréquentations et usages saisonniers ou hebdomadaires des deux bois, et complémentaires des lignes de bus régulières déjà existantes.